



Demande de permis d'élève ou de conduire pour la catégorie :

Demande d'échange d'un permis de conduire étranger pour la catégorie :

A A^{25kw} A1 B B1 C C1 D D1 BE CE C1E DE D1E F G M TPP

1. Indications personnelles (s.v.p. majuscule / minuscule, stylo de couleur noire)
Nom (nom de naissance à spécifier si celui-ci n'est pas identique à l'actuel nom de famille) :

Prénom(s) :

Rue, no :

No postal : Localité :

Lieu(x) d'origine/canton (Pour les étrangers : pays d'origine)

Date de naissance :
(jour/mois/année)

Féminin

Masculin



N° de personne



Coller la photo
au centre et
parallèlement
aux lignes

Format passeport en couleur

Signature du (de la) requérant(e)
(En noir dans ce rectangle)

**Confirmation de l'identité et de l'exactitude des données
personnelles par l'Administration communale (valable 6 mois)**

Date : Sceau et signature

Remplir par le Service de la circulation routière et de la navigation

ADMAS

Conditions

N° de personne

2. Maladies, infirmités et toxicomanies

2.1 Souffrez-vous d'affections incomplètement guéries telles que :

- | | | |
|--|-----|-----|
| - maladie des organes respiratoires ? | oui | non |
| - maladie cardio-vasculaire ? | oui | non |
| - maladie rénale ? | oui | non |
| - maladie du système nerveux ? | oui | non |
| - maladie des organes abdominaux ? | oui | non |
| - blessure consécutive à un accident ? | oui | non |

2.2 Souffrez-vous ou avez-vous souffert :

- | | | |
|--|-----|-----|
| - d'évanouissements ? | oui | non |
| - d'états de faiblesse ? | oui | non |
| - de toxicomanies (alcool, stupéfiants, médicaments) ? | oui | non |
| - de troubles mentaux | oui | non |
| - de crises d'épilepsie ou de crises semblables ? | oui | non |
| - de surdité ? | oui | non |

2.3 A votre connaissance, votre tension artérielle est-elle normale ?

si non : trop haute trop basse non oui

2.4 Avez-vous été hospitalisé dans un établissement pour alcoolique ?

oui non

2.5 Avez-vous suivi une cure de désintoxication pour consommation de stupéfiants ?

oui non

2.6 Avez-vous été hospitalisé dans un établissement en raison de troubles mentaux ou de dépression ?

oui non

2.7 Souffrez-vous d'autres maladies ou infirmités qui vous empêcheraient de conduire en toute sécurité un véhicule automobile ?

oui non

2.8 Remarques

3. Personnes sous tutelle

Etes-vous sous tutelle ? oui non

Nom et adresse du tuteur :

4. Examen de la vue (valable 24 mois)

→ à compléter par un opticien agréé ou un oculiste ←

4.1 Acuité visuelle non corrigée corrigée
vision lointaine à dr..... à g à dr..... à g

4.2 Champ visuel horizontal

sans limite ≥140° < 140°
pertes : non oui : à droite à gauche

4.3 Mobilité des yeux

les 6 directions ont été examinées : à droite en haut, à droite, à droite en bas, à gauche en haut, à gauche, à gauche en bas
Diplopie : non oui, direction du regard

4.4 Vue stéréoscopique

Existe-t-il d'importantes réductions ? oui non

4.5 Motilité pupillaire

existe-t-il une anisocorie ? oui non
réaction à la lumière prompt (des 2 yeux) retardée ou manquante

Résultat

- les exigences pour le groupe sont remplies
 sans appareil optique avec lunettes ou verres de contact
 seulement avec une autorisation d'un ophtalmologue

Remarques :


















Date : Sceau/Signature :

Celui qui aura obtenu frauduleusement un permis en donnant des renseignements inexacts, en dissimulant des faits importants ou en présentant de faux certificats sera puni de l'emprisonnement ou de l'amende (art. 97 de la loi sur la circulation routière, LCR) et se verra retirer le permis (art. 16 LCR)

Date : Signature :

Pour les mineurs/personnes sous tutelle, signature du représentant légal

Permis de conduire – catégories

Catégories/Sous-catégories		Age minimal	Examen médical
A	 Motocycles d'une puissance maximale de 25 kW et un rapport puissance/poids maximal de 0,16 kW/kg.	18 ans	non
	 Motocycles d'une puissance supérieure à 25 kW et un rapport puissance/poids supérieur à 0,16 kW/kg.	25 ans ou 2 ans de pratique dans la conduite avec la cat. A 25 kW	non
A1	 Motocycles d'une cylindrée n'excédant pas 125 cm ³ et d'une puissance maximale de 11 kW.	16 ans: " 50 cm ³ 18 ans: " 125 cm ³	non
B	 Voitures automobiles et tricycles à moteur dont le poids total n'excède pas 3500 kg et dont le nombre de places assises, outre le siège du conducteur, n'excède pas huit; un véhicule de cette catégorie peut tracter une remorque dont le poids total n'excède pas 750 kg. Ensembles de véhicules composés d'un véhicule tracteur de la catégorie B et d'une remorque de plus de 750 kg pour autant que le poids de l'ensemble n'excède pas 3500 kg et que le poids total de la remorque ne soit pas supérieur au poids à vide du véhicule tracteur.	18 ans	non
B1	 Quadricycles à moteur et tricycles à moteur dont le poids à vide n'excède pas 550 kg	18 ans	non
C	 Voitures automobiles - à l'exception de celles de la catégorie D - dont le poids total autorisé est supérieur à 3500 kg; un véhicule de cette catégorie peut tracter une remorque dont le poids total n'excède pas 750 kg.	18 ans	oui
C1	 Voitures automobiles - à l'exception de celles de la catégorie D - dont le poids total excède 3500 kg dans dépasser 7500 kg; un véhicule de cette sous-catégorie peut tracter une remorque dont le poids total n'excède pas 750 kg.	18 ans	oui
D	 Voitures automobiles affectées au transport de personnes et ayant plus de huit places assises, outre le siège du conducteur, un véhicule de cette catégorie peut tracter une remorque dont le poids total n'excède pas 750 kg.	21 ans	oui
D1	 voitures automobiles affectées au transport de personnes et dont le nombre de places assises est supérieur à huit mais n'excède pas seize, outre le siège du conducteur, un véhicule de cette sous-catégorie peut tracter une remorque dont le poids total n'excède pas 750 Kg.	21 ans	oui
BE	 Ensembles de véhicules composés d'un véhicule tracteur de la catégorie B et d'une remorque mais qui, en tant qu'ensembles, n'entrent pas dans la catégorie B.	18 ans	non
CE	 Ensembles de véhicules composés d'un véhicule tracteur de la catégorie C et d'une remorque dont le poids total excède 750 kg.	18 ans	oui
C1E	 Ensembles de véhicules composés d'un véhicule tracteur de la sous-catégorie C1 et d'une remorque d'un poids total excédant 750 kg, pour autant que le poids total de l'ensemble n'excède pas 12'000 kg et que le poids total de la remorque ne soit pas supérieur au poids à vide du véhicule tracteur.	18 ans	oui
DE	 Ensembles de véhicules composés d'un véhicule tracteur de la catégorie D et d'une remorque dont le poids excède 750 kg.	21 ans	oui
D1E	 Ensembles de véhicules composés d'un véhicule tracteur de la sous-catégorie D1 et d'une remorque d'un poids total excédant 750 kg, pour autant que le poids de l'ensemble n'excède pas 12000 kg, que le poids total de la remorque ne soit pas supérieur au poids à vide du véhicule tracteur et que la remorque ne soit pas utilisée pour le transport de personnes.	21 ans	oui
Catégories spéciales			
F	 Véhicules automobiles de travail et les tracteurs dont la vitesse maximale n'excède pas 45 km/h, les chariots à moteur et les véhicules agricoles.	16 ans	non
	Autres véhicules automobiles à l'exception des motocycles dont la vitesse maximale n'excède pas 45 km/h	18 ans	non
G	 Véhicules automobiles agricoles dont la vitesse n'excède pas 30 km/h, à l'exception des véhicules spéciaux.	14 ans	non
M	 Cyclomoteurs	14 ans	non
Transport professionnel de personnes			
TPP	Autorisation pour le transport professionnel de personnes avec des véhicules des catégories B ou C, des sous-catégories B1 ou C1 de la catégorie spéciale F. Dans les catégories D ou D1, cette autorisation est comprise.	Une année de pratique de la conduite avec un véhicule automobile de la catégorie correspondante	oui

Identité et données personnelles

Lors d'une première demande de permis de conduire, le requérant doit se présenter au contrôle des habitants de sa commune de domicile avec le présent formulaire complètement rempli, avec photographie soigneusement collée et signature.

Sont à annexer:

- photocopie du permis de séjour (pour les étrangers)
- permis de conduire étranger (original) (pour les échanges)
- contrat d'apprentissage (pour apprenti chauffeur de camion et mécanicien 2 roues)